

Mandat de représentation — régime collectif

À remplir par le dirigeant, le responsable des ressources humaines ou le contrôleur financier, puis à signer par une personne autorisée à engager l'entreprise. Si l'assureur l'exige, reproduisez ce texte sur le papier à en-tête de l'entreprise.

1. L'entreprise (le preneur)

Raison sociale

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Secteur d'activité

Adresse

Ville

Code postal

Nombre d'employés

Site Web

2. Le représentant

Jean Carrière, représentant autonome, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurance et rentes collectives, inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (certificat 259457). Agent général : Groupe Cloutier. 438 889-6474 · jean.carriere@maprime.ca · maprime.ca

3. Objet du mandat (cochez ce qui s'applique)

- ☐ A. Mise en marché : obtenir, analyser et présenter des soumissions auprès des assureurs et des administrateurs autorisés.
- ☐ B. Représentant attitré : nommer Jean Carrière représentant attitré du contrat existant décrit ci-dessous, en remplacement de tout représentant antérieur.

Produits visés

- ☐ Assurance collective de personnes (vie, DMA, invalidité, santé, dentaire) ☐ Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)
- ☐ REER collectif / CELI collectif ☐ Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)
- ☐ Régime de pension agréé (RPA) / régime de retraite simplifié (RRS) ☐ Autre (préciser à la section 3)

Assureur ou administrateur actuel

Numéro de contrat

Date de renouvellement

Date d'effet de la nomination (option B)

Précisions

4. Autorisation de communiquer des renseignements

L'entreprise autorise son assureur ou administrateur actuel, ainsi que tout assureur ou administrateur sollicité, à communiquer au

Mandat de représentation — régime collectif

représentant les renseignements utiles au mandat : contrat, brochures, taux et primes, avis de renouvellement, rapports d'expérience (réclamations et sinistres, sous forme agrégée ou dépersonnalisée), liste des participants et invalidités en cours lorsque nécessaire, ainsi qu'à discuter avec lui du renouvellement et des modifications. Les renseignements personnels sont traités conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25) et utilisés uniquement aux fins du mandat.

5. Engagements du représentant

Agir avec honnêteté, loyauté, compétence et dans l'intérêt de l'entreprise; analyser ses besoins avant toute recommandation; présenter les soumissions de façon objective et comparable; préserver la confidentialité des renseignements; divulguer ses liens d'affaires et son mode de rémunération; ne prendre aucune décision sans l'approbation écrite de l'entreprise.

6. Rémunération et divulgation

Le représentant est généralement rémunéré par une commission versée par l'assureur ou l'administrateur retenu, comprise dans la prime ou les frais du régime. Aucun honoraire n'est exigé de l'entreprise sans entente écrite distincte. Le détail de la rémunération est fourni sur demande, avant la décision. Le représentant fait affaire avec plusieurs assureurs par l'entremise de son agent général.

7. Durée et révocation

Le présent mandat entre en vigueur à sa signature. Le mandat de mise en marché (option A) prend fin 12 mois après la signature, sauf renouvellement. La nomination à titre de représentant attitré (option B) demeure en vigueur jusqu'à sa révocation écrite, transmise au représentant et à l'assureur. Le mandat ne modifie ni n'annule le contrat en vigueur : l'entreprise demeure libre d'accepter ou de refuser toute proposition.

8. Signatures

Nom du signataire autorisé

Titre (président, directeur général, contrôleur, RH...)

Courriel

Téléphone

☐ Je déclare être autorisé(e) à engager l'entreprise et avoir lu le présent mandat.

Signature du représentant de l'entreprise

Date

Accepté par le représentant : Jean Carrière, certificat AMF 259457

Date

À SAVOIR

Retournez ce formulaire rempli à jean.carriere@maprime.ca ou faites la démarche en ligne à maprime.ca/mandat-collectif. Une version pour signature électronique peut vous être transmise sur demande.